

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	PONTIAC	Firebird Esprit modèle 2FT87 moteur P	CH 0338 56

Constructeur PONTIAC MOTOR DIVISION of G. M. C. Pontiac, Michigan (USA)

Identification "Esprit 2FT87" et "CH 0338 56" sur la plaquette du constructeur
"2T87P.." devant le No du châssis

Plaquette constr. sous le capot, à droite, à l'intérieur de l'aile

N° du châssis à gauche, derrière le pare-brise

Ident. du moteur "P" à droite, à l'avant sur la culasse (frappé par l'importateur)

Importateur princ. GENERAL MOTORS SUISSE SA., Salzhaustrasse 21, 2501 Biene

Véhicule homologué 2T87PTN 100 427 Signes fixes dans code du type 2FT87 / 2T87P..

Chassis

Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4

Direction mécanique avec assistance hydraulique

Transmission boîte automatique

Nombre de vitesses 3 Entraînement sur roues arrière

Frein de service hydraulique, 2 circuits, AV=disques/AR=exp.interne, avec assistance par dépression, sur toutes les roues

AV= soupape de dosage AR= limiteur

Frein auxiliaire mécanique, à expansion interne, sur les roues AR

Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire

Relentisseur -

Contrôle 2 circ. par différence de pression, lampe-témoin combinée

Moteur

Marque PONTIAC Type V-8-350 4bbl(P)

Construction V Temps 4

Carburant B Position avant

Refroidiss. eau Nombre cylindr. 8

Alésage 98,46 Course 99,25

Cylindrée 5802 CV-impôt 29,55

Puissance en CV 170 SAE-net à 1/min 4000

Bruit 72 dB/A à 1/min 3000 (3/4)

Silencieux l = 510 x 270 x 110 mm

Mesure des gaz ECE-15 *

Déparasitage OCE, annexe 8, chiffres 3+4 = D

Carrosserie

limousine

Nombre de portes 2 Indic. vit. km/h

Ceintures sécurité SAE-J-4c **) Rétroviseur intérieur + gauche

Cale Attelage

Antivol verrouillage de la direction + de la boîte c.v.

Nombre de places t 4 av. 2 centre ar 2

Dimensions

int. ext.

Longueur 4999 Empattements 2746

Largeur 1854

Hauteur 1320 Voie av 1547 ar 1524

Porte à faux lat. Voies av

av 1087 ar

ar 1166 Braquage g 11300 d 11700

Distance volant - vers l'avant du véhicule

Poids

	avant	arrière	total
Poids à vide	960	710	1670
Charge utile	90	190	280
Poids total	1050	900	1950
Garantie fabr.	215/70 HR 15	215/70 HR 15	2158
Dimens. pneus	R / 2,1	R / 1,9	(Variantes +)
Ply / bar	1220	1130	voir
Charge pour V max	210	210	remarques)

Garantie poids remarquable avec frein 1662

Garantie poids remarquable sans frein 454

Garantie poids de l'ensemble -

Poids remarquable testé 173 km/h

Vitesse maximale selon le constructeur - km/h

Vitesse maximale testée - km/h

Équipement	§)	SEALED BEAM 1A + 2A DOT H., ou HR (E)
Feux de route		SEALED BEAM 2A DOT H.. (extérieures) ou HC (E)
Feux de croisement		A (E) sur pare-chocs ou A (E) dans HC
Feux de position		SAE (6)A(2)IR(2)S(3) T 74 GUIDE 2F
Feux rouges		SAE (6)A(2)IR(2)S(3) T 74 GUIDE 2F
Feux stop		DOT IP 76 GUIDE
Clignoteurs	av	AV SAE P1A ar voir feux rouges
Catadioptrés	av	AV + AR ar SAE A-68-DOT
Feux de gabarit	av	AV + AR ar
Feux complément.		
Eclairage plaque		2/ séparés
Essuie-glace		2/ balais avec 55% lave-glace
Avertisseurs		DELCO REMY F + A
		ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme	
Marque et type	PONTIAC	Firebird Esprit
Homologation		
N°	CH	0338 56
Carrosserie	limousine	
Places	total 4	avant 2
Poids à vide	1670	Carburant B
Charge utile	-	CV-impôt 29,55
Poids total	2158	Cylindrée 5802

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *1) Meure des car : la vignette ECE-15 se trouve à gauche, sur montant de porte.
- **1) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE, art. 23, al. 3bis.
- +1) Variante de pneus :

205	HR 15	AV	1210 (2,0)	AR	1100 (1,8)	V-max.	210 km/h
225/70	HR 15		1230 (2,0)		1120 (1,8)		210 km/h
195	HR 15		1210 (2,0)		1110 (1,8)		210 km/h
GR 70	- 15		1360 (2,0)		1415 (2,1)	varie selon la marque, minimum	173 km/h
GR 78	- 15		1360 (2,0)		1415 (2,1)		173 km/h
FR 78	- 15		1270 (2,0)		1315 (2,1)		173 km/h

§) Modifications par l'importateur:

- les feux de position d'origine sont débranchés et remplacés par des A (E) sur le pare-chocs ou A (E) dans HC (E);
- les angles de visibilité des clignoteurs AV ne sont pas respectés; sont complétés par les clignoteurs AV latéraux;
- la distance depuis le bord des clignoteurs AV n'est pas respectée; est admise selon décision de la DFP du 12.11.75;
- les ampoules d'origine des feux rouges/stop/clignoteurs sont remplacées par des 5/18 W; la puissance exigée des ampoules, lorsqu'elle diffère de celle d'origine, doit être marquée de manière durable et bien visible;
- des catadioptrés complémentaires SAE A-68 DOT sont montés;
- avec l'équipement A (E) dans HC, des feux de gabarit AV HELLA K 14 023 sont exigés pour compléter les angles de visibilité des feux de position;
- le catalyseur, dans son état d'origine, peut rester sur le véhicule;
- les ampoules orange des clignoteurs AV d'origine sont remplacées par des blanches (No 1157).

A noter dans le permis de circulation:

(102) - Charge utile de la galerie, maximum 90 kg.

↳ Lieu et date de l'homologation
Studen, 18.10.76

Homologation fédérale des types de véhicules